DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION

VILLE LES AVIRONS

Vers un territoire durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVOCATION POUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

M

Membre du Conseil d'Administration est convoqué(e) à la séance du Conseil d'Administration qui aura lieu le
Mercredi 29 avril 2026 à 16 heures et 00 minute
à la salle du conseil.

L'article L1612-26 du CGCT stipule que *« ... Le projet de budget de la collectivité territoriale est préparé et présenté par le maire ou le président de l'assemblée délibérante qui est tenu de le communiquer aux membres de l'assemblée délibérante avec les rapports correspondants, douze jours au moins avant l'ouverture de la première réunion consacrée à l'examen de ce budget... »*

Une séance du Conseil d'Administration étant programmée le mercredi 29 avril 2026 et l'adoption du budget pour le CCAS étant à l'ordre du jour, je vous communique en annexe l'ordre du jour, le projet de budget ainsi que le rapport correspondant.

Un ordre du jour complémentaire vous sera également transmis ultérieurement.

A Les Avirons, le 16 avril 2026

Le Président

MAIRIE DES AVIRONS C.C.A.S Dépt. DE LA REUNION

Eric FERRERE

61, avenue Général de Gaulle – 97425 LES AVIRONS
Téléphone : 02 62 38 02 66

ORDRE DU JOUR

1) **Adoption du budget primitif 2026 - CCAS**

A Les Avirons, le 16 avril 2026

Le Président



Eric FERRERE

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION
VILLE LES AVIRONS
Vers un territoire durable

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONVOCATION POUR CONSEIL D'ADMINISTRATION

M

Membre du Conseil d'Administration est convoqué(e) à la séance du Conseil d'Administration qui aura lieu le
Mercredi 29 avril 2026 à 16 heures et 00 minute
à la salle du conseil.

ORDRE DU JOUR COMPLÉMENTAIRE

2) Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2026

3) Désignation des membres de la Commission Permanente du CCAS

4) Modification du Règlement intérieur du Conseil d'Administration du CCAS

5) Présentation du bilan d'activités du Centre Communal d'Action Sociale pour la période 2021 à 2025

6) Elections professionnelles 2026 - Création d'un Comité Social Territorial (CST) commun entre la Collectivité et son établissement public rattaché, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

7) Information du Président sur les Aides Facultatives attribuées par le Président

A Les Avirons, le 22 avril 2026

MAIRIE DES AVIRONS * C.C.A.S * DEPT DE LA REUNION

Le Président

Eric FERRERE